



Arealor

FR0010564336 (PART C - CAPITALISATION) / FR0010057711 (PART D - DISTRIBUTION)

COMMUNICATION PUBLICITAIRE

◇ OBJECTIF DE GESTION

Obtenir sur une durée de placement recommandée de 2 ans minimum, une performance supérieure ou égale à l'indicateur de référence suivant : 25 % EUROSTOXX calculé dividendes net réinvestis et 75 % ICE BofAML 3-5 Year All Euro Government Index calculé coupons net réinvestis.

L'EUROSTOXX 50 est un indice composé des 50 valeurs de la zone Euro ayant les plus fortes capitalisations, calculé Dividendes nets réinvestis et l'indice est un indice pan européen représentatif de la performance du marché des obligations d'Etat de la zone Euro de maturité comprise entre 3 et 5 ans libellées en euro et de catégorie « investment grade ». Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indicateur composite mentionné ci-dessus. L'indice composite constitue un simple indicateur de comparaison a posteriori. Le fonds pratique une gestion discrétionnaire, c'est à dire dépendante de l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés.

◇ PERFORMANCES

Performances en % du fonds Arealor au 30 septembre 2022 :

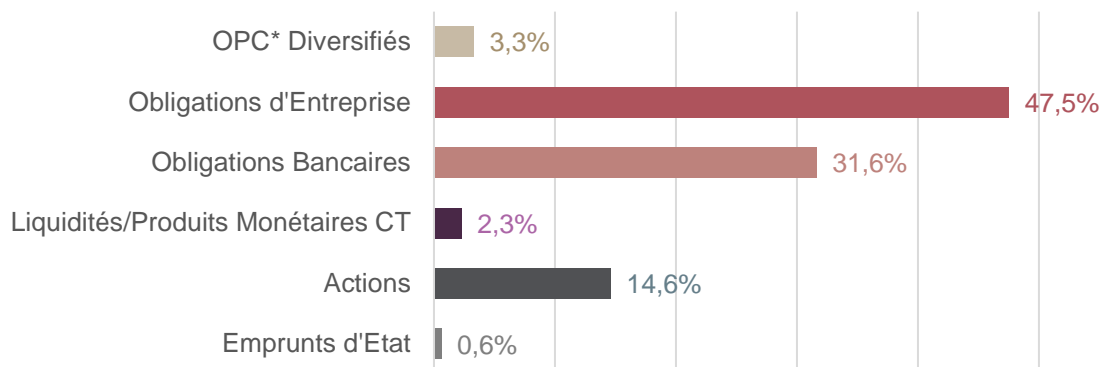
PORTEFEUILLE	RAPPEL PERFORMANCE 2021	DEPUIS LE 31/12/2021	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Arealor C	1,70 %	-13,66 %	-13,51 %	-10,29 %	-9,25 %	9,00 %
Arealor D	1,68 %	-13,68 %	-13,53 %	-10,58 %	-9,54 %	12,93 %
Indicateur de comparaison	4,65 %	-11,85 %	-10,76 %	-6,40 %	-3,40 %	22,20 %

Données fournies par la société de gestion. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances à venir.

Jusqu'au 30 septembre 2019 inclus, l'indice de référence était : 25 % Eurostoxx + 75 % FTSE MTS 3-5 ans. A compter du 1er octobre 2019, l'indice de référence est : 25 % Eurostoxx + 75 % ICE BofAML 3-5 Year All Euro Government Index.

◇ RÉPARTITION

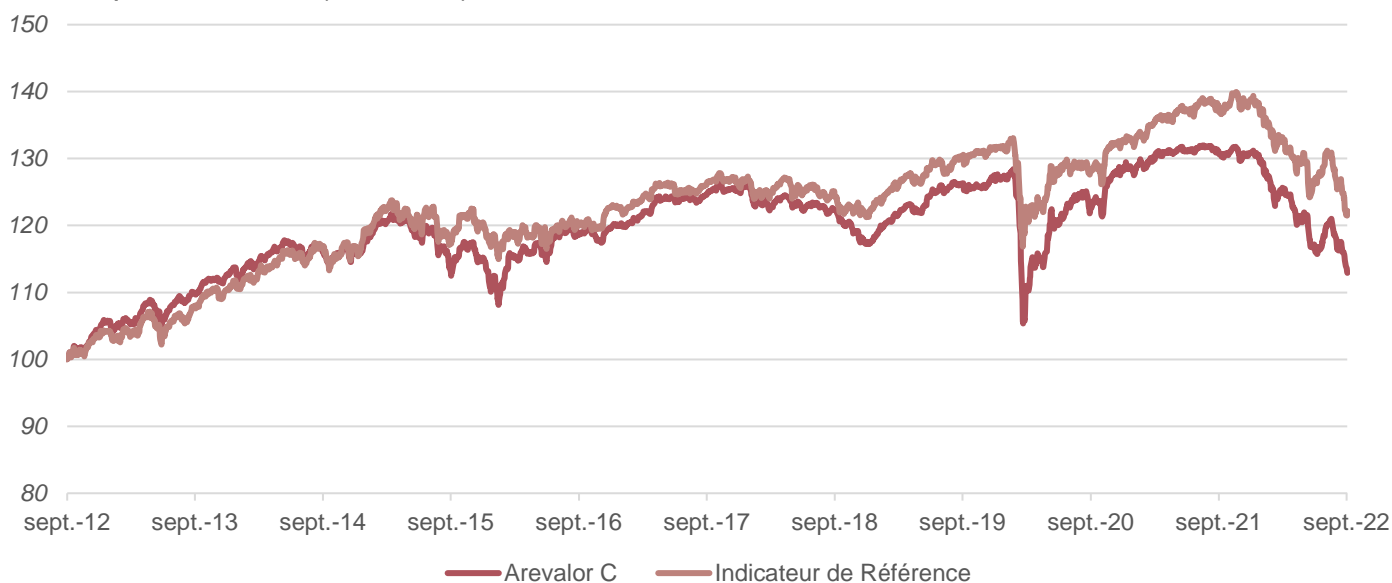
Répartition du portefeuille d'Arevalor au 30 septembre 2022 :



Données fournies par la société de gestion. Le graphique présente la répartition des investissements en direct et / ou via des OPC.
*Organisme de Placement Collectif

◇ ÉVOLUTION

Évolutions comparées d'Arevalor et de son indicateur de référence composé pour 25 % de l'Eurostoxx 50 et pour 75 % du ICE BofAML 3-5 Year All Euro Government, du 30 septembre 2012 au 30 septembre 2022 (base 100) :



Données fournies par la société de gestion. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances à venir.

Jusqu'au 30 septembre 2019 inclus, l'indice de référence était : 25 % Eurostoxx + 75 % FTSE MTS 3-5 ans. A compter du 1er octobre 2019, l'indice de référence est : 25 % Eurostoxx + 75 % ICE BofAML 3-5 Year All Euro Government Index.

◇ FICHE D'IDENTITÉ

- *Forme juridique* : OPCVM de droit français
- *Nature* : Gestion Diversifiée
- *Code ISIN* : FR0010564336 (Part C - capitalisation) / FR0010057711 (Part D - distribution)
- *Règlement SFDR* : Article 8
- *Société de gestion* : Conservateur Gestion Valor
- *Commercialisateur* : Conservateur Finance
- *Centralisateur des ordres de souscriptions-rachats* : Conservateur Finance
- *Établissements en charge de la tenue des registres des parts (passif du FCP)* : Conservateur Finance
- *Dépositaire du FCP* : Caceis Bank
- *Gestionnaire administratif et comptable du FCP par délégation* : Caceis Fund Administration
- *Durée de placement recommandée* : supérieure à 2 ans
- *Éligibilité PEA* : Non
- *Montant minimum de la 1^{ère} souscription* : 500 €
- *Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)* : 0,3%
- *Commissions de souscription non acquises à l'OPCVM* : 1% maximum de la Valeur liquidative x nombre parts
- *Taux maximum de frais de gestion financière et de frais administratifs externes à la société de gestion, mentionnés dans le prospectus* : 2 % TTC maximum de l'actif net
- *Échelle de risque et de rendement du FCP mentionnée dans le DICI* : 4/7
- *Le FCP distribue (parts D) son résultat net par acomptes trimestriels. Le FCP capitalise et/ou distribue et/ou reporte ses plus-values nettes réalisées sur décision de la société de gestion.*

◇ INVESTISSEURS VISÉS

A quel investisseur ce produit convient :

Tous investisseurs au sens de la directive MIF, sous réserve d'appréciation de l'adéquation de leur profil d'investisseur.

Compte tenu des dispositions du règlement UE n° 833/2014 et des règlements UE n° 2022/576 et 2022/577, la souscription des parts de ce fonds est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre.

◇ COÛTS ET FRAIS RELATIFS AUX SERVICES D'INVESTISSEMENT ET AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Conservateur Finance communique sur les coûts et frais de ses services d'investissement et des instruments financiers. Conservateur Finance ne facture ni frais de tenue de compte ni droits de garde. Les frais simulés indiqués ci-dessous sont non contractuels. Ils sont indicatifs sur une base « ex ante » au sens du règlement délégué (UE) 2017/565. Les frais de services d'investissement correspondent aux frais d'entrée pris par Conservateur Finance, dans la limite de 1 %, la société n'appliquant pas le niveau de frais maximum indiqué au sein du DICI. La rémunération pour la distribution correspond aux commissions rétrocédées par le producteur de l'OPC. Les frais de l'OPC représentent l'ensemble des coûts et charges supportés par l'OPC.

Exemple pour un investissement de 10 000 € et une durée recommandée de 2 ans, sur la base des dernières données transmises par la société de gestion.

	PART C		PART D	
Frais de services d'investissement	100 €	1,00 %	100 €	1,00 %
Rémunération pour la distribution	45 €	0,45 %	45 €	0,45 %
Frais de l'OPC	141 €	1,41 %	140 €	1,40 %
Coûts et frais totaux annuels estimés	286 €	2,86 %	285 €	2,85 %

Calcul interne effectué à partir de données fournies par la société de gestion.

Sur la base des informations ci-dessus, le tableau ci-après correspond à l'impact des coûts totaux annualisés, exprimés en pourcentage, pour un investissement de 10 000 € sur une durée de 2 ans (horizon minimum de placement recommandé).

	PART C		PART D	
Durée de détention	1 an	2 ans	1 an	2 ans
Coûts totaux annualisés	2,86 %	2,36 %	2,85 %	2,35 %
Coûts totaux annualisés pour un investissement de 10 000 €	286 €	236 €	285 €	235 €

Calcul interne effectué à partir de données fournies par la société de gestion.

L'annexe tarifaire est consultable sur le site internet www.conservateur.fr.

Des informations plus détaillées peuvent être fournies par Conservateur Finance au souscripteur à première demande de sa part adressée au siège social.

◇ INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION

Conservateur Finance est rémunérée par une commission de distribution versée par la société de gestion producteur du produit.

Cette commission, calculée sur les frais de gestion, est rétrocédée en partie au réseau commercial habilité au démarchage afin de rémunérer les prestations de conseil, notamment dans la durée. Le conseil aux clients s'exerce dans le cadre du conseil dit « non indépendant », au sens de la directive MIF.

◇ DOCUMENTS

Cette fiche produit est un document d'information édité par Conservateur Finance (distributeur) en accord avec Conservateur Gestion Valor (producteur). Pour plus de précisions, se reporter au DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur) et au prospectus du FCP (Fonds Commun de Placement) disponibles sur le site internet www.conservateur.fr. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM et au DICI avant de prendre toute décision finale d'investissement.

CONSERVATEUR FINANCE : Société de financement et entreprise d'investissement
 SA au capital de 9 000 000 € - R.C.S Paris 344 842 596
 Adresse postale : C.S 41685 – 75773 Paris Cedex 16. Siège social : 59 rue de la Faisanderie – 75116 Paris
 Tél. 01 53 65 72 31 - Fax : 01 53 65 86 00 - conservateur.fr